

Séance du 30 Mars 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, M. Massé, Mme Dufrene, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, MM. Hontabat, Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Delas à M. Gommez-Vaëz, M. Trunet à M. Millet-Barbé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Carreiro à Mme Doucet-Joyé, Mme Larran-Lange à Mme Capdevielle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Voirie rue Georges Bergès - Participation aux travaux de réfection de la voirie

Mme Chabaud-Massoni présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne participe à hauteur de 50 % au financement des travaux de remise en état des voies privées.

Le délégué du Conseil Syndical des copropriétaires Résidence NERE PLAZERA a sollicité une aide de la collectivité pour la réfection de la voirie de la rue Georges Bergès.

Les services municipaux ont vérifié que les prestations envisagées sont proposées à un prix conforme à ceux pratiqués au titre des marchés communaux.

Le montant total des travaux s'élève à 10 551.50 €HT.

Je vous propose d'autoriser M. le Député Maire à commander à l'entreprise retenue 50 % des travaux envisagés, soit 5 275.75 € HT, et à régler la dépense correspondante après vérification par les services techniques municipaux de la qualité de la prestation réalisée.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.